



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} février 2023

Conseillers élus : 15 **Sous la présidence** de M. MEHL Raphaël, Maire
Présents : 14 **Membres présents** : KREMEL Nicolas - WENDLING Yannick, Adjoint
Date de convocation : 24/01/2023 ERTZ Elodie - GUILLAUME Eric - HAMMANN Marie - LAPP Kathy -
MORIN Franck - RICHERT Edith - SCHAAL Pierre-Yves - SOULIER Evelyne -
STAATH Jean-Baptiste - VAUTRIN Nicolas - VAUTRIN Thierry
Compte-rendu affiché le 10/02/2023 **Membre excusé** : BELTRAMI Virginie
Secrétaire de séance : HAMMANN Marie

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
2. Location dépôt de pain
3. Proposition de prise en charge des bons des aînés/fête des aînés par la commune
4. Subvention sortie école primaire
5. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du mercredi 21 décembre 2022

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Location dépôt de pain

La rédaction du bail commercial est en cours, les futurs occupants prévoient de s'installer courant mars 2023. Lors du dernier Conseil Municipal il a été décidé de proposer un loyer de 50 € par mois soit 600 € par an, montants accueillis favorablement par les futurs locataires.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide

d'acter ces montants, 50 € par mois, soit 600 € par an
autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

3. Proposition de prise en charge des bons des aînés/fête des aînés par la commune

Depuis 2020, le traditionnel repas des aînés est remplacé par une distribution par le Comité des Fêtes de bons d'une valeur de 30€ par bénéficiaire.

Les raisons de cela sont la crise du Covid et l'état de la salle des fêtes ne permettant pas d'organiser cet événement dans de bonnes conditions

Mme Kathy LAPP, Présidente du Comité des Fêtes indique que l'association a les moyens financiers d'assumer cette opération cette année, mais fait part de la charge financière conséquente que cela représente.

Elle attire l'attention du Conseil Municipal sur le fait que la situation ne pourrait pas perdurer plusieurs années.

Il est indiqué qu'à partir de l'année prochaine et lorsque la salle des fêtes sera rénovée, l'organisation du repas des aînés pourra reprendre, et qu'une subvention de la commune au comité des fêtes pourra être étudiée si la situation financière de l'association le rend nécessaire.

4. Subvention sortie école primaire

Un état des lieux a été réalisé concernant les subventions de la commune aux sorties scolaires actuellement en cours :

- La commune verse une subvention en direct aux élèves du village allant au collège et au lycée
- La commune subventionne les sorties scolaires des élèves de primaire de manière indirecte, en contribuant de manière proportionnelle aux subventions versées par la Communauté des Communes du pays de la Zorn :

-10 € par année scolaire et par élèves pour les sorties scolaires

-10 € par nuitée et par enfants (dans la limite de 4 nuitées) pour les voyages scolaires

Les sorties scolaires du primaire, collège et lycée étant subventionnées de manière similaire par la commune, une étude est lancée sur la possibilité de verser une subvention supplémentaire aux activités sportives et culturelles des jeunes Melsheimois et Melsheimaises.

Les résultats de cette étude seront présentés lors du prochain Conseil Municipal

5. Divers

Rénovation Salle des Fêtes :

La phase de négociation pour les lots concernés s'est achevée le 27/01/2023.

La nouvelle phase d'appel d'offres pour les lots resoumis prendra fin le 13/02/2023

Electricité/luminaires dans le village :

-Tableau électrique festif centre village : la fin des travaux est prévue pour mi-février

-Installation de 2 luminaires autonomes rue du stade : travaux prévus pour avril

Implantation d'une école de cirque sur le stade :

Un état des lieux du projet d'implantation d'une école de cirque sur le stade est présenté, suite à un entretien avec Pierre Guillaume DUMAS SILVA (représentant de l'association Aérosol qui est porteuse du projet).

En bref

- Le dossier de Permis de Construire est en cours d'élaboration par l'architecte missionné.

- L'obtention du Permis de Construire permettra à l'association de toucher les subventions européennes obtenues sur ce projet, ce qui permettra d'entamer les travaux.

M. DUMAS SILVA indique une durée estimative des travaux d'environ 4 mois, et vise une ouverture de l'école de cirque pour fin 2023.

Pour rappel la commune n'intervient pas dans le financement de ce projet.

Séance close à 22h45

Le Maire



Raphaël MEHL

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.